

Contacts

PCPE APAJH du TARN

Pavillon de Lostanges

81710 NAVES

pcpe@apajh81.org

05.63.59.94.31



Ouverture administrative du PCPE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Virginie TOURNIER

Coordinatrice du PCPE

Coralie BARTHAS

Coordinatrice de parcours

David EDWARDS

Coordinateur de parcours

Audrey GIBERT

Coordinatrice de parcours

Sabine MASSOL

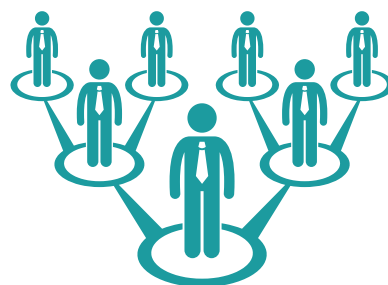
Coordinatrice de parcours



Dispositif soutenu par l'ARS

Vers une collaboration avec tous les acteurs du territoire

(liste non exhaustive)



PCPE

APAJH du TARN

Pôle de

Compétences et de

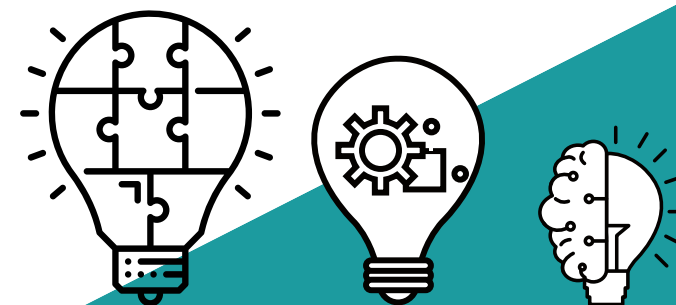
Prestations

Externalisées

"Objectif zéro personne sans solution."

"Une réponse accompagnée pour tous."

Une réponse souple, adaptée et modulaire dans une visée inclusive.



A qui s'adresse le PCPE ?

Le PCPE s'adresse aux personnes de plus de 16 ans porteuses d'un trouble du spectre autistique avec ou sans troubles associés ainsi qu'à leurs aidants.

Pourquoi ?

Concevoir et organiser une réponse adaptée aux besoins de la personne.

- Le maintien à domicile avec un objectif d'inclusion.
- L'accompagnement à domicile dans l'attente d'une réponse favorable à l'accueil dans un établissement adapté aux besoins de la personne.
- L'anticipation et la prévention de ruptures dans le parcours de vie.
- Le soutien et l'accompagnement des représentants légaux et/ou tuteurs et des aidants.

Compléter une organisation fonctionnelle et territoriale.

Prendre en compte les besoins et les attentes de la personne.

Assurer la continuité des parcours de vie.

Un accompagnement individualisé au plus près des besoins.



Proposer une ou plusieurs prestations.

Proposer des solutions "à la carte".

Comment ?

- L'admission est effective après réception de la notification de la CDAPH.
- Après réception de la saisine PCPE un entretien est proposé à la personne accompagnée afin d'évaluer les besoins.
- Élaboration d'un projet d'accompagnement avec la personne et les partenaires et éventuellement en lien avec le/les proches/aidants.
- Accord et engagement du projet et du suivi régulier entre la personne, son représentant légal et/ou tuteur, les aidants, les partenaires et le coordinateur de parcours.

Où ?

Bassin sud du département du Tarn ainsi que les communes limitrophes du Nord et de l'Ouest.

